

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [12]

Artikel: Politique

Autor: ap

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Elections communales : 42 femmes à l'exécutif (VD)

Résultat réjouissant, si l'on songe qu'en 1969 il n'y en avait que 5; en 1973: 8; en 1977: 21. Le nombre des femmes à qui l'on confie un dicastère à l'exécutif communal a donc doublé à chacune de ces élections. Cependant, il faut noter que la proportion est encore très faible; elle est d'environ 2% puisqu'il y a en tout cas 2000 conseillers municipaux pour les 385 communes de notre canton.

Une commune sur dix aura donc pour les quatre ans qui viennent une femme dans son exécutif. Certains districts font plus volontiers confiance aux femmes que d'autres, comme celui de Nyon où une commune sur quatre a une femme à la «Municipalité».

Parmi les 41 communes — appelons-les féministes — il y a des villes importantes: **Avenches, Morges, Payerne, Orbe et Yverdon**. Citons le cas particulier d'**Epalinges** qui comptera 2 femmes sur 5 municipaux. Nous ne pouvons pas citer de noms, qu'on nous pardonne! Nous ferons une exception: **Françoise Champoud** (ancienne présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises) a été élue à l'exécutif de la capitale. A elle et à toutes les autres vont nos vœux les plus vifs pour les 4 ans qui viennent et peut-être pour de futures législatures. (sch)

N.B. : Nous parlerons des résultats dans les législatifs communaux dès que nous serons en mesure de le faire; en effet, compter le nombre d'élues dans les 127 communes qui élisent un législatif (dans les autres tous les citoyens font partie du législatif) demande un certain temps!



Françoise Champoud

Au Grand Conseil (VD)

Au début de la session d'hiver, **Françoise Pitteloud** a développé une interpellation au sujet du **traitement des demandes d'asile et de la pratique d'expulsion d'étrangers désireux de soumettre de telles demandes**. Constatant que plusieurs étrangers se sont vus expulsés ou interdits d'entrée en Suisse dans des conditions non conformes à la procédure légale, la députée pose à ce propos 5 questions au Département de justice et police.

Le même jour, **Jacqueline Maurer** dépose une interpellation concernant **les différends de faible valeur litigieuse entre consommateurs et fournisseurs**. Le 14 juin dernier, le peuple suisse a voté la protection des consommateurs; le chiffre 3 de cette disposition prévoit la mise sur pied, par les cantons, d'une procédure de conciliation ou d'une procédure judiciaire simple et rapide s'appliquant aux litiges découlant de contrats conclus entre consommateurs finals et fournisseurs. La députée demande quelles sont les intentions du Conseil d'Etat à ce propos. (ap)

Groupes - Services

Solidarité Femmes en Détresse (GE)

Dans le cadre de la semaine nationale contre la violence qui s'est déroulée du 26 au 31 octobre en Suisse, organisée par sept associations préoccupées du problème des femmes battues, le mouvement Solidarité Femmes en Détresse a organisé à Genève une exposition sur ce thème, avec la projection d'un film sur la maison des femmes battues à Zurich, suivie d'un débat au cours duquel S.F.D. a parlé de ses diffi-

ciles conditions d'existence et des démarches entreprises pour résoudre ses problèmes.

La ville accorde au mouvement une subvention de Fr. 20 000. — qui représente à peine le cinquième de celles que reçoivent les centres similaires des villes de Zurich et de Berne et le quinzième de celle de la maison de Bâle. La moitié de ce petit budget disparaît dans le loyer de l'appartement, et le reste ne suffit pas pour couvrir les frais d'entretien, d'administration, de déplacement, etc.

Un petit groupe de bénévoles assure pratiquement toutes les permanences, tandis que dans les autres villes le travail est effectué par cinq à neuf permanentes payées à mi-temps. Afin d'assurer une présence efficace 24 h. sur 24 et d'aider le mieux possible les femmes qui en ont besoin, S.F.D. a adressé à l'Etat une demande de subvention de Fr. 30 000. — qui permettrait de payer trois personnes à mi-temps.

Un autre problème, très aigu en ce moment, est celui de l'appartement pour accueillir les femmes. Cet appartement sombre, excessivement bruyant et exigü, entrave le travail des permanentes et perturbe la vie des femmes qui y sont hébergées.

A cause de cette situation invivable, des démarches ont été effectuées auprès des régies, des notaires et de diverses personnalités en vue d'obtenir une maison, ou au moins, un logement plus adéquat. Mais sans succès.

Le mouvement S.F.D. lance donc un appel pour sensibiliser toute la population et pour lui demander un soutien dans sa lutte de survie dans des conditions plus décentes.

Solidarité Femmes en Détresse, case postale 87, 1211 Genève 2, tél. 33 55 77. CCP 12-2961

Paysannes vaudoises, bon anniversaires ! (VD)

L'Association des paysannes vaudoises (APV) a cinquante ans. 50 ans d'activité intense depuis qu'**Augusta Gillibert-Randin** fonda en 1931 ce groupement. Féministe, la première présidente tenait à défendre les intérêts des paysannes et comment les défendre mieux qu'en exigeant d'elles une bonne formation. Tout au long de ces 50 ans, des groupes se formèrent partout dans le canton, groupes qui organisaient toutes sortes de cours.

Aujourd'hui, l'association comprend 8 000 membres. C'est la plus importante en nombre des associations féminines vaudoises que préside **Madeleine Reymond**. L'année dernière, 559 cours ont été donnés dans 91 groupes, cours de perfectionnement concernant leur profession — car c'en est une — et cours d'agrément (broderie, dentelle, macramé...). Actuellement, les paysannes doivent avoir un certificat de fin d'apprentissage ménager et un diplôme d'une école ménagère rurale pour se présenter aux examens qui donnent droit au diplôme fédéral.

Il faut lire la brochure éditée à l'occasion de ce cinquantenaire : « Histoire des paysannes vaudoises, 1931-1981 » écrite par Raymond de Jaggi. (sch)

Le budget familial (NE)

FRC, Mouvement populaire des familles, et Groupe des Mères du Locle ont organisé en commun, à l'initiative du Groupe des Consommatrices du Locle, une conférence sur le budget familial. Mme Marie-Hélène Giroud, économiste à la FRC, a rapporté les résultats d'une enquête de la FRC auprès de 455 ménages, dans le but d'évaluer en % la proportion des dépenses d'un ménage suisse pour l'alimentation, par rapport aux autres dépenses. Cette enquête a porté sur un échantillon aussi représentatif que possible des différentes classes de la population suisse.

L'OFIAMT, qui avait elle-même déjà procédé à une enquête de même genre, mais sans veiller à ce que l'échantillonnage reflète fidèlement la composition sociale de la population, en avait déduit que l'alimentation absorbe pour un ménage suisse 13 % des dépenses figurant au budget.

Or, la FRC a fait, elle, un choix consciencieux des ménages, aussi représentatif que possible de l'ensemble de la population; elle a procédé à une enquête minutieuse qui permet d'aboutir à la constatation que l'alimentation absorbe, en moyenne, dans un ménage suisse, 27,5 % des dépenses globales, soit le double évalué par l'OFIAMT.

Calculer les besoins en proportion des ressources est une condition sine qua non à l'établissement d'un budget familial rationnel. Toute